Quelles sont les règles d'utilisation de base préconisées au paramétrage ?

Lorsqu'un nouveau type d'absence est créé il n'y a aucune contrainte qui est définie.
Afin de limiter les conséquences sur la gestion des absences il est préconisé de paramétrer des règles de base.

De manière générale, il est préférable de ne pas contraindre vos gestionnaires et administrateurs aux règles ci-dessous pour qu'ils puissent intervenir sur les cas particuliers.

Cependant lors du dépôt, ceux-ci seront alertés par un message en bas à droite de l'écran :

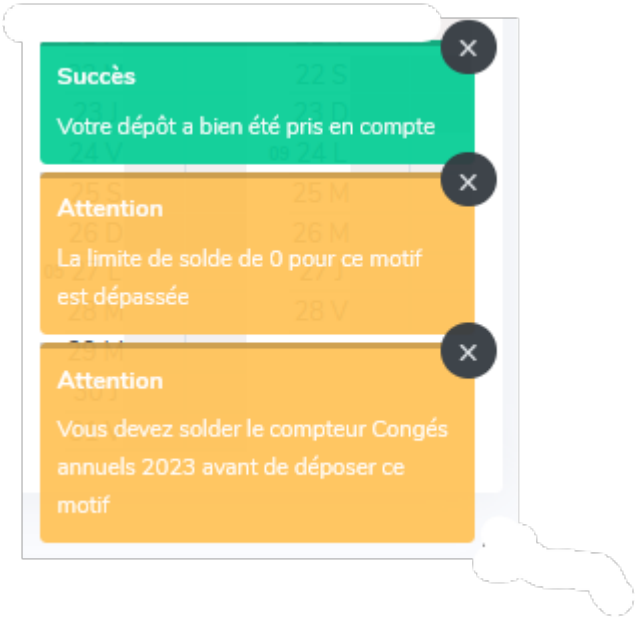

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Absences > Type d'absences, rubrique Règles d'utilisation du libellé choisi**

L'écran affiche un tableau où seront listées les règles paramétrées (ou déjà paramétrées). Cliquez sur **Ajouter**.

En colonne **Niveau** les flèches permettent de hiérarchiser la priorité des règles.

- Dépôt dans le passé interdit

- Limite de solde
- Priorisation

Cette règle permet de bloquer la saisie d'une demande d'absence pour une date passée.
Elle est préconisée pour les types d'absences simples mais aussi avec une acquisition mensuelle et avec une acquisition annuelle.
Sélectionnez la règle concernée, puis la structure, le(s) profil(s), le(s) type(s) de contrat et le(s) groupe(s) auxquels elle s'applique. Indiquez ensuite la limite autorisée.

Exemple :

- 0 interdit toute demande le jour même (J)
- 1 interdit toute demande à J-1
- 2 interdit toute demande à J-2

et ainsi de suite.

Cette règle empêche le dépôt d'une absence si le solde du compteur ne le permet pas.
Le solde négatif sera alors interdit.
Elle est préconisée pour les types d'absences avec une acquisition mensuelle et avec une acquisition annuelle.

Exemple :
Vous autorisez un solde négatif à -2, indiquez -2 dans la valeur solde limite. L'utilisateur ne pourra alors déposer que 2 jours en deçà de son solde.

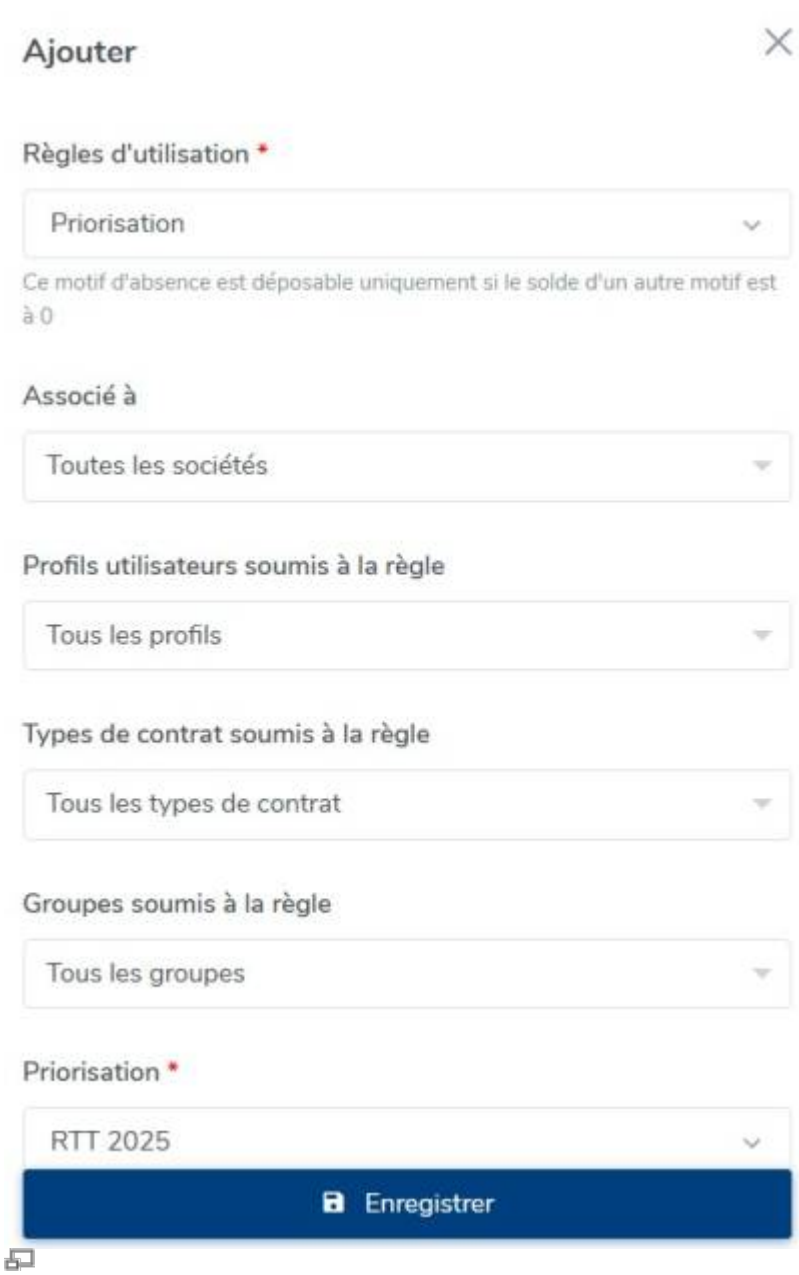

La règle de priorisation permet d'autoriser le dépôt d'un type d'absence uniquement si le solde compteur du type d'absence priorisé est à zéro.

Exemple :
Si vous autorisez le dépôt du type d'absence “RTT 2026” en priorisant “RTT 2025” alors il ne sera possible de poser un RTT 2026 que lorsque le solde du compteur RTT 2025 sera nul.

Nous vous recommandons de paramétrer systématiquement les règles d'utilisation :

- **“Dépôt dans le passé interdit”** (sur tout type d'absence)
- **“Limite de solde”** (sur les types d'absence à compteur).

Toutes les règles d'utilisation à votre disposition vous permettent d'ajuster au mieux le fonctionnement des dépôts d'absences en adéquation avec vos besoins.

From:
https://documentation.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://documentation.ohris.info/doku.php/param_conges:parametrer_les_regles_de_base

Last update: **2026/02/23 13:47**